

APPEL À PREPROJETS

**SOUTIEN À LA MISE EN PLACE DE
DISPOSITIFS DE FORMATION HYBRIDES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DE
L'AUF DANS LA RÉGION OCÉAN INDIEN**

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Océan indien

Madagascar, Maurice

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'apport des techniques d'information et de communication dans les pratiques éducatives (TIC-E) est largement reconnu. Cependant, dans le cadre des entretiens menés récemment auprès des établissements membres de l'AUF dans la région Océan indien, il est apparu que l'enseignement en présentiel occupe une place prépondérante au sein de ces établissements. La pandémie liée à la Covid-19 ayant précipité notre société dans l'ère du tout à distance, nombre d'acteurs de l'enseignement supérieur de notre région ont été contraints d'adopter des solutions provisoires dans le cadre des plans de continuité des activités qu'ils ont dû mettre en place dans l'urgence. Au-delà de cette contrainte d'adaptation, la crise sanitaire que nous traversons actuellement offre une opportunité pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et réfléchir sur des actions et des solutions numériques pérennes. Elle nous invite également à repenser l'environnement d'enseignement et d'apprentissage, à améliorer les interactions entre enseignant.e.s et étudiant.e.s en contexte de distancie et à mieux accompagner la réussite des enseignant.e.s vers l'innovation pédagogique. Par ailleurs, les formations numériques ainsi que les nouvelles pratiques, approches et méthodes pédagogiques qui s'appuient sur les TIC permettraient de faire face aux défis liés à l'accessibilité des enseignements (problème d'infrastructure, éloignement géographique, contraintes horaires pour la formation continue, manque d'enseignant.e.s dans certaines disciplines,...), à la massification, à la fracture numérique, et à l'amélioration de la qualité de la formation afin d'assurer la réussite des étudiant.e.s.

En réponse à ces préoccupations, beaucoup d'institutions opèrent une transformation numérique, par la mise en œuvre de dispositifs d'enseignement hybride qui consiste en « des dispositifs articulant à des degrés divers des phases de formation en présentiel et des phases de formation à distance, soutenues par un environnement technologique comme une plate-forme de formation » (Charlier, et al., 2006). Ces derniers recourent aux outils numériques pour assurer certaines activités pédagogiques, tout en maintenant les regroupements en présentiel.

Véritable levier d'innovation pédagogique, la formation hybride ne constitue pas pour autant une simple addition de cours à distance et de cours en présentiel ; les deux modalités d'apprentissage devant être étudiées dans le cadre d'un scénario global. Une institution de formation définira le degré d'hybridation de ses formations en fonction des spécificités de ces dernières, et en tenant compte de ses besoins, ses publics cibles, son environnement technique, ses moyens (humains, matériels, financiers), de son modèle économique, ...

L'implémentation de tels dispositifs implique des changements organisationnels et de posture dans la façon de proposer les services d'enseignement. Au niveau organisationnel, l'utilisation des technologies induira des changements au niveau des services supports tels que le service informatique, le service de gestion des étudiants etc. Au niveau pédagogique, l'appropriabilité du dispositif devra se conjuguer avec des formations de renforcement de compétences.

Dans le cadre de sa stratégie quadriennale 2017-2021, la Direction Régionale Océan indien de l'Agence Universitaire de la Francophonie lance un appel à pré projets afin d'identifier des initiatives de qualité en matière d'hybridation de formations mises en place dans ses établissements membres (pré projet) en vue de proposer un appui financier et de contribuer ainsi à leur enrichissement, pérennisation et diffusion (projet).

Les projets soumis doivent permettre au moins l'un des objectifs suivants :

- Amélioration de la qualité des formations de l'enseignement supérieur par les TIC-E,
- Amélioration de l'accès et des conditions d'accessibilité à l'enseignement supérieur,
- Amélioration du suivi et/ou des évaluations à distance des étudiant.e.s,
- Mise en place de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage à accompagner la réussite des étudiant.e.s,
- Mutualisation et/ou la diffusion de ressources pédagogiques et de plateformes digitaux
- Accompagnement et soutien des personnels enseignants, administratifs et techniques dans le processus d'hybridation des formations

2. TYPES DE PROJETS ATTENDUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

- La création de modules pédagogiques numériques,

- La création d'activités pédagogiques de groupe en ligne,
- Tous dispositifs d'accompagnement et d'incitation des enseignant.e.s à la mise en place de pédagogies numériques,
- La mise en place de solutions d'évaluation des enseignements et de suivi des activités des étudiant.e.s en ligne,
- Les modalités pédagogiques incluant la distance/présence,
- Le développement et la mise en place de nouveaux outils visant à améliorer la qualité ou l'accessibilité des enseignements à distance,
- La mise en place d'outils ou de méthodes visant à réduire la fracture numérique,
- Le développement d'actions de mentorat ou de tutorat.

Les projets mutualisés /portés par plusieurs composantes d'un établissement ou par un consortium d'établissements ainsi que les projets à fort potentiel de diffusion à d'autres filières ou à d'autres établissements seront privilégiés.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE ET D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les pré projets soumis à cet appel doivent remplir les conditions suivantes :

- Être soumis par un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF-Océan indien, à jour du paiement de sa cotisation
- Être soutenus par la plus haute autorité de l'établissement membre et en cohérence avec la politique institutionnelle de l'établissement
- Avoir un cahier des charges bien défini : la faisabilité du projet en termes techniques, humains (appropriabilité), technologique, financier, ... doit être clairement démontré.

4. DURÉE DU PROJET

Les projets sélectionnés peuvent être financés pour une durée maximale de 12 mois (entre décembre 2020 et décembre 2021).

Dès la signature des conventions, les établissements porteurs du projet pourront recevoir un versement à hauteur maximum de 80% du montant total attribué. De plus, un appui en termes d'ingénierie pourrait être proposé. Une évaluation sera conduite au cours ou à l'issue du projet, notamment pour vérifier son avancement et l'atteinte des objectifs fixés.

5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET ÉLIGIBILITE DES DÉPENSES

- Le budget des projets retenus ne pourra excéder 20 000 €.
- Les dépenses d'infrastructure et ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.
- Le coût total d'achat des matériels à acquérir éventuellement dans le cadre de cet appel ne doit pas dépasser 1500 €.

6. CALENDRIER

- Date de lancement de l'appel à pré projets : du 21 octobre 2020
- Date limite de soumission des préprojets : le 8 novembre 2020 à midi (heure de Madagascar)
- Date limite de soumission du projet : le 20 novembre 2020 à minuit (heure de Madagascar)
- Dates de publication des résultats de la sélection des projets et de signature des conventions : du 6 au 10 décembre 2020

7. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Vous devez télécharger le formulaire de pré projets au lien ci-dessous avant la date de clôture de l'appel à pré projets. Une fois le formulaire complété et signé, vous devez l'enregistrer au format PDF et le déposer sur l'URL <http://forms.mg.auf.org/> .

Le **dossier de préprojet** doit comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature, dûment complété ;
- Les documents à joindre au formulaire de candidature en format PDF :
 - o 1- liste des membres du comité de pilotage et/ou de suivi du projet ;
 - o Pour chaque membre du comité, merci d'indiquer sous forme de tableau : son nom et prénom – service, département ou faculté de rattachement – son titre – son établissement de rattachement – son rôle dans le projet.
 - o 2. Curriculum vitae synthétique du porteur du projet et des membres clés de l'équipe projet ;

Si un pré projet est retenu, il sera demandé au porteur du projet de **compléter le formulaire de demande d'accompagnement** du projet (l'adresse de la plateforme de dépôt du formulaire vous sera communiquée après validation du pré projet).

Le **dossier de projet** contiendra :

1. Le formulaire de demande d'accompagnement
2. L'engagement officiel de chacune des institutions et des partenaires associés au projet, avec des précisions sur leur participation (appui technique et technologique, stratégique, financier, ...).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

N.B. : Un établissement ne peut déposer qu'un seul projet.